



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### COVID-19 : LE PRÉFET PROLONGE LES MESURES DE FREINAGE DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 31 août 2021

Le taux d'incidence dans le département des Pyrénées-Atlantiques se maintient depuis plusieurs jours sous la barre des 200 cas pour 100 000 habitants. Cependant la situation hospitalière, elle, ne s'améliore pas sensiblement, en particulier s'agissant des réanimations qui restent à un niveau encore élevé avec 17 personnes hospitalisées au 30 septembre 2021.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques décide donc de prolonger par arrêté l'application du pass sanitaire obligatoire dans les 5 centres commerciaux du département ayant une superficie supérieure à 20 000 m<sup>2</sup>. Il s'agit des centres commerciaux suivants : BAB2 sur les communes de Bayonne et d'Anglet, Ametzondo sur les communes de Bayonne et Saint-Pierre d'Irube, Tempo Leclerc à Pau ainsi que Quartier Libre et Carrefour sur la commune de Lescar.

Il décide également de maintenir le port du masque dans les établissements soumis à l'obligation du pass sanitaire, à l'exception des discothèques. Dans les zones soumises au pass sanitaire, le port du masque est par ailleurs recommandé pour les enfants de 6 à 11 ans.

Ces mesures sont applicables à compter du mercredi 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au dimanche 5 septembre 2021.